



Déni "légal" de démocratie.

Par **jeanpierre**, le **03/04/2014** à **17:58**

Commune 220 habitants. Le Maire sortant ne se représente pas, les sortants laissent entendre qu'aucun ne se représente. En fait, l'ex 1er adjoint qui n'aurait pas fait grand chose se présente dans la liste unique, sans tête de liste. Élection du maire et des adjoints. Les deux mieux élus (+ de 80%) postulent ainsi que les deux plus mal élus dont l'ex 1er adjoint (- de 60%); ces derniers sont élus entraînant la démission sur le champ du mieux élu. Aucune preuve formelle d'une entente souterraine ne peut être apportée. Cette élection peut-elle être contestée, comment? La population est écoeurée, la presse a été saisie, ... saut pourrir la vie à cet exécutif, que faire face à un tel déni de démocratie.

Par **louison123**, le **03/04/2014** à **18:17**

Que voulez vous, c'est une liste unique comme en Corée du Nord sauf que là bas ils n'ont pas le choix.